

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 15/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>MOTION Relative à la suppression du Point d'Accueil Retraite d'Audincourt</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

La CRAM Bourgogne – Franche-Comté dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de service rendu à ses assurés, nous annonce que le point d'accueil retraite d'Audincourt ne sera pas maintenu d'ici un délai de 18 mois.

Les permanences se tiennent tous les mardis et mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le nombre de personnes reçues lors de ces permanences est de 18 personnes par jour (capacité d'accueil maximale par agent) soit 36 personnes par semaine.

Ce service public de proximité est un atout majeur pour les Audincourtois et les habitants des communes voisines, il n'est donc pas acceptable pour nous élus de voir disparaître ce service.

Les Elu(e)s considèrent que la modernisation du Service Public ne doit pas passer par la suppression des points d'accueil, mais bien par plus de proximité avec la population, afin que l'utilisateur puisse trouver toutes les réponses à ses questions et bénéficier du service demandé, avec une réponse rapide et de grande qualité.

Par conséquent, nous demandons :

- 1- le maintien du Point Accueil Retraite d'Audincourt,
- 2- que toute réorganisation locale du réseau des points d'accueil et service social fasse l'objet d'une concertation avec les élu(e)s locaux.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Directeur de la CRAM Bourgogne et Franche-Comté, Monsieur le Député et Sénateur de la circonscription du Doubs.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/02/09
liée le 19/02/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Radreau